

Stage ouvert à tous les collègues, syndiqués ou non syndiqués
Le jeudi 24 janvier de 9 h 30 à 17 h 30 à Chalon S/S
Dotation Horaire Globale au C.A.:
ne vous en laissez pas « compter »!

Pour vous inscrire à ce stage consacré aux tenants et aboutissants de la DHG, recopiez et déposez auprès de votre chef d'établissement impérativement **avant le 24 décembre** (dans la pratique avant le 20 décembre), le modèle de demande d'autorisation d'absence (ci-dessous).

En même temps, remplissez précisément et renvoyez la fiche d'inscription ci-contre à :

SNES de Saône-et-Loire
 2 rue du Parc
 71100 CHALON SUR SAONE
snes71@dijon.snes.edu

Nous vous ferons parvenir en temps utile une confirmation d'inscription avec un plan permettant d'accéder au lieu du stage.

Nom Prénom
 Grade et Fonction
 Etablissement

à Madame le Recteur de l'Académie de Dijon,
 s/c de Monsieur le Directeur Académique des
 services de l'Education Nationale de Saône-et-Loire,
 s/c de ... (fonction du chef d'établissement)

Conformément aux dispositions des lois n° 82-997 du 23.II.82 et n°84-16 du 11.01.84 définissant l'attribution des congés pour formation syndicale avec maintien intégral du salaire, j'ai l'honneur de solliciter un congé le 24 janvier 2013 pour participer à un stage de formation syndicale.

Celui-ci est organisé à Chalon/Saône (S&L) par la section départementale du SNES-FSU de Saône-et-Loire, sous l'égide de l'IRHSES, organisme habilité à organiser des sessions de formation syndicale ouvrant droit à congé par arrêté du 19.01.1993 (J.O. du 05.02.1993).

A.....le.....

Signature

**Autorisation d'absence
 à demander
 avant le 24 décembre**

INSCRIVEZ-VOUS !

SNES-FSU
 2 rue du parc
 71 100 Chalon/S



Nom _____
 Prénom _____
 Discipline _____
 Adresse personnelle _____

 Courriel : _____

Je prendrai mon repas :

- par mes propres moyens.
- selon les modalités prévues par le Snes (repas pris dans un restaurant pour une dizaine d'euros, remboursement de 6€ pour les collègues syndiqués).

Je souhaite aborder les questions suivantes :

Remarques/questions :



À découper et à retourner
avant le 24/12/12 à
 SNES de Saône-et-Loire
 Maison des Syndicats,
 2, rue du Parc
 71100 CHALON SUR SAÔNE